

Procès-verbal

Séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2005 à 17h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire Mme Sophie Hainard

Direction : M. Jean-Marc Rapp, recteur
Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur
M. Dominique Arlettaz, vice-recteur
M. Jacques Besson, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : M. Denis Mueller, Théologie
M. Denis Tappy, Droit
M. André Wyss, Lettres
M. Bernard Voutat, SSP

Excusés : M. François Grize, HEC
M. Jean Hernandez, FGSE
M. Patrice Mangin, FBM

Présents :

Amichia Alexandre, Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bavaud François, Bendahan Samuel, Blanc Mathieu, Bonetti Josiane, Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Clémence Alain, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Genton Isabelle, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Hottelier Damien, Kuhn André, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Meyer Yannick, Morard Alain, Moreillon Philippe, Pache Stéphanie, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Wenger Lilian, Zigliani Julien, (33)

Excusés :

Cullati Stephane, Gagnebin Nasha, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann, (6)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2005
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - du Rectorat
 - du Bureau
3. Discussion sur le Référendum sur le décret du 26 avril 2005 accordant un crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Centre intégratif de génomique par la construction d'une animalerie
 - a. Discussion
 - b. Adoption d'une éventuelle résolution
4. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 17 h.25.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

Le Doyen André Wyss et M. Lionel Guy sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2005

Sous réserve de modifications mineures reçues par mail, le procès-verbal de la séance du 4 juillet est adopté sans discussion.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications

- de la Direction

Le Recteur rappelle qu'à la suite de la séance du Conseil du 24 novembre se tiendra la soirée du Conseil organisée par la Direction. Celle-ci se tiendra à la Villa Mont-Repos à Lausanne. Les Conseillers sont priés de réserver cette date.

La Direction a reçu un grand nombre de réactions face au nouveau nom du bâtiment Humense. La Direction a envoyé une lettre à tous les signataires.

Ainsi, la Direction est prête à entrer en matière si un autre nom est trouvé et recueille un large consensus. Il est rappelé que le changement éventuel ne pourra de toute façon pas se faire immédiatement pour limiter les confusions. La viabilité économique de ce changement n'est non plus pas encore connue.

- du Bureau

Le Président rappelle que les séances des 10 et 24 novembre 2005 seront consacrées au RI. Au cas où une réunion supplémentaire serait nécessaire, 3 dates seront proposées. Il est rappelé que le délai est fixé au 30 novembre 2005.

Le Président rappelle qu'il est demandé aux membres du Conseil une prise de connaissance du document proposé par la Commission législative. Le Président profite pour souligner la quantité de travail effectuée par la Commission législative. Il est demandé, pour des raisons organisationnelles, que les Conseillers envoient leurs commentaires avant la séance. Il restera bien évidemment la possibilité de s'exprimer pendant la séance.

3. Discussion sur le Référendum sur le décret du 26 avril 2005 accordant un crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Centre intégratif de génomique par la construction d'une animalerie

Un projet de résolution rédigé par quelques membres du Conseil a été envoyé aux Conseillers.

Le Bureau dans son ensemble s'est aussi prononcé favorablement sur l'objet du référendum. Néanmoins le but de la discussion est de connaître l'avis des membres du Conseil qui ne se sont pas encore exprimés.

Une présentation est faite par le Professeur Philippe Moreillon.

a. Discussion

Plusieurs questions et remarques sont faites.

Y a-t-il un plan de secours prévu en cas de refus du peuple ?

La Direction répond qu'aucune stratégie n'a été adoptée. L'objet soumis au peuple fait partie d'un projet déjà adopté par les citoyens.

La Direction n'a pas pris position car ils ne veulent pas prendre position pour leur propre institution. En effet, il ne peut pas y avoir de débat entre l'Université et le citoyen car le citoyen est l'Université.

Pourquoi l'Université ne soutient pas financièrement une campagne ?

La Direction répond qu'il s'agit d'une règle éthique : l'argent du contribuable ne doit pas servir à financer une campagne de votation.

Il est soulevé que cette votation est une opportunité à saisir par le Conseil, dans sa diversité de représentation des Corps, pour s'engager dans la défense de l'Université. De plus, contrairement à la Direction, le Conseil a la légitimité de le faire.

- Adoption d'une éventuelle résolution

Le Président précise que le but de cette résolution est d'avoir une position de fond commune. La forme des textes diffusés pourra être différente.

Il est soulevé que cette résolution est de style très académique et que, dans le cadre d'une diffusion plus large, le texte devra être plus démagogique.

Une discussion s'engage sur la forme du texte de la résolution. Plusieurs amendements sont proposés et discutés.

Vote sur la résolution amendée : avec 29 voix pour, 0 opposition et 0 abstention ; la résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution constitue l'annexe 1. du présent procès-verbal.

La diffusion et les moyens de diffusion de cette résolution vont être discutés avec la Direction et Unicom.

La Direction ainsi que les personnes impliquées dans le projet remercient les membres du Conseil pour la décision qui vient d'être prise. C'est un excellent signe pour la communauté universitaire.

4. Divers et interpellations

Il est demandé à la Direction si la viabilité économique du changement de nom du bâtiment Humense est connue ? Y a-t-il risque qu'une proposition de changement soit balayée en cas de non viabilité économique ? Y aura-t-il une aide logistique du Centre pour aider les quatre Facultés locataires du bâtiment dans leur recherche d'une nouvelle appellation ?

La Direction répond que les coûts liés au changement d'appellation ne sont pas encore connus et sont en cours d'évaluation. Il faut savoir qu'outre le nom apposé sur la façade du bâtiment, le changement devra se faire sur tous les panneaux de signalisation ainsi que sur les papeteries et systèmes informatiques. La Direction examinera de toute façon la proposition qui sera faite.

Une aide du Centre ne sera pas fournie. Les facultés doivent s'adresser à leurs Doyens respectifs. La Direction rappelle que lors de la consultation faite à ce sujet en interne en décembre 2004, le taux de réponse avait été de 0,9%.

Le Président clôt la séance à 18h50.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 7 novembre 2005

